

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL  
ET COHÉSION TERRITORIALE  
Pôle développement intercommunal  
et cohésion territoriale -SD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260414-2026-88-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

CERTIFIÉ CONFORME

Acte exécutoire le 16 avril 2026 Le Président



## ARRÊTÉ N° 2026/88

### Portant délégation de fonctions

#### Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 7 avril 2026 portant élection du président et des membres du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

#### Arrête :

##### **Article 1**

Mme Carole Talleux, 35e Conseillère Communautaire Déléguée auprès de M. Frédéric Marquet, 2e Vice-Président, reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes affaires et signer tous documents relatifs :

- au Centre Sportif Régional d'Alsace,
- à la dynamique des jeux olympiques 2030,
- au lien avec les fédérations sportives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole Talleux, la délégation est exercée par M. Frédéric Marquet, 2e Vice-Président.

##### **Article 2**

Les délégations visées à l'article 1 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### **Article 3**

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

### **Article 4**

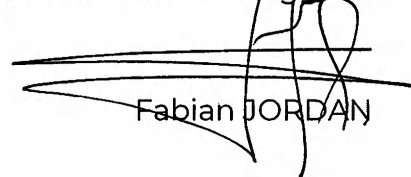
Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse.

Fait à Sausheim, le 14 avril 2026

Le Président  
de la Communauté d'agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

#### Destinataires :

- 1 copie à Mme Carole TALLEUX (pour notification à l'élu concerné),
- 1 original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la direction des Finances (pour information),
- 1 copie à la direction des Affaires juridiques et des Achats (pour information),
- 1 copie à la direction des Ressources humaines (pour information),
- 1 copie au pôle Finances et services à la population (pour information),
- 1 copie à la direction des sports (pour information),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité),
- 1 copie au responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse (pour information),
- 1 copie au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse (pour information).